



PROGRAMME LIFE NATURE :
« RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE
DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE »
N° LIFE03NAT/F/000/03
1^{er} septembre 2003 – 30 avril 2008

Rapport d'activités intermédiaire

Période 1^{er} septembre 2003 – 31 décembre 2004

ANNEXE 3 Exemplaires des protocoles



Vautour percnoptère



Date de livraison du rapport : 07 avril 2005

PROGRAMME LIFE NATURE :
« RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE
DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE »
N° LIFE03NAT/F/000/03
1^{er} septembre 2003 – 30 avril 2008

Rapport d'activités intermédiaire

Période 1^{er} septembre 2003 – 31 décembre 2004

De la LPO – Bénéficiaire ;
Du CORA – Opérateur du site n°1 « Ardèche méridionale » ;
De la LPO Aude - Opérateur du site n°2 « Basses Corbières » ;
Du GRIVE - Opérateur du site n°3 « Garrigues de Lussan » ;
Du PNR du Luberon - Opérateur du site n°4 « Luberon » ;
Du CEEP – Opérateur du site n°5 « Crau et marais » ;
Du GRIVE - Opérateur du site n°6 « Gardonnenque et Uzège » ;
DU CNITV – Partenaire scientifique ;
Du CNRS - Partenaire scientifique.

<http://percnoptere.lpo.fr>



PROCOLE - INVENTAIRES ET CARTOGRAPHIE DES MENACES - ACTIONS A1

Ce protocole prévoit que les sites effectifs de reproduction du Vautour percnoptère et les anciens sites, dont la désertion par des couples reproducteurs n'excède pas 10 années, doivent faire l'objet, prioritairement, d'une analyse.

Le périmètre d'étude est limité, pour chaque site de reproduction, à un rayon de 1 kilomètre autour de l'aire de nidification effective, potentielle, ou ancienne. Au-delà de ce périmètre d'étude, chaque opérateur a estimé, selon les contextes particuliers de chaque localité, la pertinence d'engager ou non une évaluation des menaces.

Les cartographies sont réalisées sur des fonds de plan au 1/ 10 000^{ème} dès lors qu'elles informent sur les données acquises dans le périmètre d'étude pré-établie, de 1 km autour de l'aire de nidification.

Au-delà de ce périmètre, elles sont réalisées sur des fonds de plan au 1/ 50 000^{ème}.

Les fonds cartographiques IGN utilisés seront épurés pour laisser apparaître les éléments topographiques et anthropiques remarquables des espaces concernés, tels que :

- les sites rupestres,
- les cours d'eau,
- les aménagements (sentiers, pistes...),
- les hameaux, villages (etc.).

Les cartographies proposées identifient les différentes sources d'émission d'impacts. Les impacts identifiés sont alors qualifiés et quantifiés, selon une démarche factuelle, en considérant leur intensité, leur nature, leur portée spatiale et temporelle.

Les sources d'émission et la nature des impacts sont représentées selon les iconographies listées ci-après. Cette liste propose l'énumération des principales activités et des aménagements les plus fréquemment rencontrés sur les périmètres d'étude, précédemment définis.

Listes des activités

Activités sportives

Randonnée pédestre	
Randonnée équestre	
Escalade	
Spéléologie	
Vol libre (parapente et deltaplane)	

ACTIVITES SPORTIVES

Vélo tout terrain	
Moto tout terrain	
Canoë-kayak	

Activités traditionnelles de loisirs

Chasse	
Cueillette	
Fêtes locales	

Activités touristiques

Visites organisées	
Baignade	

Activités de gestion de l'habitat

Agriculture	
Elevage	
Sylviculture	
Brûlage dirigé	

Liste des aménagements

Sentier	Symbole IGN
Piste	Symbole IGN
Camping	
Caravaning, mobil home	
Aire de décollage (parapente, deltaplane)	
Aire de canoë-kayak (de débarquement, d'embarquement, de stationnement)	
Aire de bivouac	

Liste des aménagements




Parking	
Point d'information	
Ferme éolienne	
Réseau de transport d'énergie	
Chasse privée	
Terrain de loisirs (moto-cross,...)	
Accueil touristique	

Autres activités

Survol d'aéronefs	
Zone d'entraînement protection civile	
Zone d'entraînement militaire	
Zone de décharge de déchets	

Les « sources d'émission » et les activités ainsi identifiées sont qualifiées et quantifiées selon leur intensité et la fréquence des événements sur la base d'une codification représentée ci-après par l'illustration suivante :

Dans le cas d'un sentier pédestre et de randonnée, l'intensité de fréquentation de l'itinéraire, ainsi identifié, est illustrée par les iconographies suivantes :

- sentier à forte fréquentation, 
- sentier à fréquentation moyenne, 
- sentier faiblement fréquenté. 

Dans cette illustration, la silhouette représente l'activité (la randonnée) ou l'aménagement (le sentier) et la taille de la représentation symbolise l'importance de l'activité, qui est, dans ce cas précis, évaluée en terme de fréquence et d'abondance (flux ponctuel ou continu et nombre d'usagers). Cette démarche et cette représentation sont reproduites pour toutes les sources d'émission des impacts et des activités identifiées.

Les impacts sont alors évalués selon leur intensité, pour chaque source d'émission. La représentation de l'intensité des impacts est exposée par le biais d'un code couleur :



Les impacts **forts** sont de nature à affecter ponctuellement ou de façon durable les sites de nidification et la quiétude du Vautour percnoptère, de provoquer l'abandon et/ou la destruction des aires de nidification, de porter atteinte à l'intégrité, à la viabilité et à l'existence des individus et populations de Vautour percnoptère et ceci à une échelle spatiale locale, régionale voire biogéographique.



Les impacts **moyens** sont de nature à affecter ponctuellement les sites de nidification et la quiétude du Vautour percnoptère sans toutefois compromettre systématiquement le succès reproducteur de l'espèce, sa présence, son existence et l'intégrité de ses sites d'élection.



Les impacts **faibles** (ou **modérés**) ne sont pas de nature à compromettre l'intégrité des sites de nidification du Vautour percnoptère ni à entraîner de modifications et de changements notables sur leur comportement et leur représentation.

Dans l'exemple d'un sentier de randonnée, la couleur verte (impact faible) de la silhouette de randonneur sur une iconographie de grande taille (forte intensité) indique que la situation du sentier ne présente pas de danger pour les Vautours percnoptère riverains et ceci malgré une fréquentation importante du dit sentier.

PROTCOLE - DEFINITION DE PROTCOLES DE FONCTIONNEMENT ET DE SUIVI DES PLACETTES D'ALIMENTATION - ACTIONS A2

Fonctionnement de placettes d'alimentation

Période de nourrissage

Le Vautour percnoptère est le seul représentant de la famille des vautours d'Europe occidentale à être un « vrai migrateur ». Son aire de répartition en période estivale se limite à la frange méridionale du continent européen. Il vient s'y reproduire à la belle saison, dès le printemps, pour ensuite retourner sur ses lieux d'hivernage situés en Afrique sahélienne, entre la Mauritanie et le Soudan.

La présence de nourriture disponible sur ses lieux de reproduction conditionne fortement sa présence, son implantation et le succès de sa reproduction.

Le Vautour percnoptère est présent dans les secteurs géographiques caractéristiques des parcours pastoraux. La présence dans ces zones d'élevage d'animaux domestiques (principalement des ovins et des caprins) constitue pour le Vautour percnoptère une ressource alimentaire importante. Aussi le Vautour percnoptère dans sa quête de nourriture joue un rôle essentiel dans le recyclage des matières organiques. Il participe à un équarrissage naturel par l'élimination des carcasses d'animaux morts.



Cependant, il a subi de plein fouet les conséquences des nouvelles règles sanitaires qui imposent aux éleveurs la collecte des carcasses de leur cheptel mort.

La mise en œuvre d'aires de nourrissage et plus précisément de placettes d'alimentation a donc toute la légitimité pour assurer la survie de l'espèce.

En conséquence, il est vital, pour les couples de Vautour percnoptère territoriaux, que la période de nourrissage couvre l'intégralité de leur temps de présence sur les sites français, c'est à dire 6 à 7 mois :

- la fin février au début mars marque les premières arrivées de Vautour percnoptère en couple ou isolément. Les principales arrivées se situent dès le début de la première quinzaine de mars.
- la fin août et le début du mois de septembre rythment les départs en migration des vautours.



Par ailleurs, les nouveaux couples en quête d'un territoire d'élection et les oiseaux erratiques non appariés profiteront de l'aubaine d'une mise à disposition de nourriture pour se cantonner à proximité des sites ravitaillés (placette d'alimentation).

Quantité et type de nourriture

En fonction du contexte local, c'est à dire de la présence ou non d'éleveurs à proximité de sites de reproduction effectifs ou potentiels, deux cas de figure sont prévus pour le nourrissage des oiseaux :

- l'apport de carcasses de bétail d'un poids unitaire maximum de 40 kg (d'après les dernières directives). Le gestionnaire en charge du ravitaillement de l'aire de nourrissage doit veiller à ouvrir, sur place, les carcasses déposées, par une incision ventrale afin de rendre accessible les parties de chair au Vautour percnoptère,
- l'apport d'abats et de déchets de boucherie transportés dans des containers étanches d'une capacité de 50 litres, de type poubelle. La quantité à fournir est de l'ordre d'un container minimum par aire de nourrissage.

Eviter, autant que possible, dans les déchets de boucherie, les apports massifs d'os, de matières grasses et de poumons, volumineux, mais peu consommés !

Fréquence des apports

L'expérience nous a démontré qu'un apport hebdomadaire par charnier s'avère être le minimum nécessaire, pour assurer la totalité ou les compléments nutritifs indispensables au Vautour percnoptère.

La mise à disposition de nourriture par le ravitaillement régulier des placettes d'alimentation permet également de favoriser la venue de nouveaux Vautours percnoptère et ceci plus particulièrement sur les sites potentiels désaffectés.

L'élimination des déchets sur les aires de nourrissage est facilitée spontanément par la combinaison d'interactions biologiques et climatiques (insectes, micro-organismes, soleil, pluie, vent...). L'entretien des placettes d'alimentation, chaque année, doit être conforme avec les textes de l'arrêté du 7 août 1998 et notamment à son article 3, alinéas c, d, et e, qui déterminent les conditions d'élimination des cadavres d'animaux.

Proposition de protocole pour le suivi visuel des placettes d'alimentation

Le suivi des placettes d'alimentation est une mesure indispensable pour évaluer l'efficacité du nourrissage, action phare du programme LIFE, censée pallier au manque de nourriture ou à la non disponibilité de celle ci dans la nature.

1. Dans le cas d'une placette approvisionnée par des déchets de boucherie, 2 visites minima par semaine s'avèrent nécessaires. L'une de ces visites hebdomadaires doit se dérouler le jour ou au plus tard le lendemain de l'approvisionnement de l'aire de nourrissage concernée. Cette dernière consigne est justifiée par le fait que c'est après les ravitaillements que les chances d'observer les Vautours percnoptère sont les meilleures.

La durée d'observation doit être au minimum de 4 à 6 heures journalières aux abords de la placette de ravitaillement.

Pour des observations visuelles, l'idéal est de construire un petit affût, situé hors de la vue des oiseaux, à une distance comprise entre 100 et 300 m. Cet affût devra être équipé d'un siège et disposer d'un minimum de confort afin que l'observateur supporte les longues heures d'attente. L'observateur consignera ses observations sur les fiches standard de suivi élaborées dans le cadre du LIFE Nature « *RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE* » (cf. annexe).

2. Dans le cas de figure d'une placette approvisionnée par des éleveurs, le suivi visuel est plus difficile à organiser du fait de l'apport de nourriture plus irrégulier dans le temps et de faits plus aléatoires.

Il convient, cependant, de s'appliquer à organiser un suivi sur le modèle du suivi visuel des placettes alimentées à partir de déchets de boucherie, c'est à dire avec une fréquence identique de 1 à 2 visites par semaine et suivant le même protocole.

Modèle de fiche (cf. annexe)

La fiche journalière comporte des informations relatives à la placette d'alimentation, son nom de code, la météo, ainsi que des annotations spécifiques sur la présence des oiseaux, leur identification, leur comportement, la présence d'autres espèces, les comportements inter- et intraspécifiques, la qualité et la quantité de nourriture consommée sur place et emportée, les directions de vol, les dérangements.

**PROTCOLE - POTENTIALITES ALIMENTAIRES ET DIAGNOSTIC
PASTORAL - ACTIONS A3**

QUESTIONNAIRE DE DIAGNOSTIC PASTORAL

Réalisé par : Le :

Identification de l'agriculteur

NOM: **Prénom:**
.....

Exploitation individuelle
.....

Forme sociétaire :

Adresse:
.....

COMMUNE: **Tél:**
.....

Age du chef d'exploitation :ans Année d'installation : JA
Installation dans le cadre familial ? oui non

Exploitant à titre principal Double-actif :
Autre.....

Description de l'exploitation

Superficie totale:.....ha

Parcelle située sur plusieurs communes: Non Oui

Lesquelles:.....

Parcelle regroupé éclaté en plusieurs îlots

	superficie utilisée en Ha	part en propriété en Ha	part en fermage écrit en Ha	part en fermage oral en Ha
Prés-fauchés				
Prés fauchés et pâturés				
Pré pâturé				
Prairies naturelles				
Prairies temporaires (semées)				
Céréales :				
Arbres fruitiers/Vergers en production				
Parcours ¹ landes				
Bois pâturés				
Bois non pâturés				

Localiser le parcellaire et les bâtiments sur carte IGN 1/25 000

Quelles sont vos **différentes activités** et leurs parts respectives dans votre chiffre d'affaires global?

Elevage%

Céréales%

Viticulture.....%

Agritourisme%

Autres..... :%

¹ Surface rarement mécanisable, occupée par plusieurs strates de végétation (herbe, broussailles, arbres) souvent utilisée pour le pâturage

PRODUCTIONS VEGETALES

Viticulture

• **Encépagement actuel :**

Cépage	Superficie	Classement VDP/VDQS/AOC	Age moyen des vignes
Total			

• **Vinification**

Cave particulière Mixte.....

cave(s) coopérative(s) Laquelle (lesquelles)?.....

• Etes-vous engagé dans une ou plusieurs **démarches qualité** ? Lesquelles :

Appellation (VDQS ou AOC)	
Vins de pays	
Cahiers des charges acheteur	
Cahiers des charges coopérative	
Cahiers des charges Crus ou VDPOC	
Conduite raisonnée	
Agriconfiance	
Normes ISO	
Autres démarches	

• **Grandes cultures**

Nature	Surface	Culture		Contrat qualité
		Hiver	Eté	

• **Ensilage:** non oui : enrubanné en tas

- En stabulation
- En pâturage ; si oui,
précisions :

AGRI-TOURISME

Activité agritourisme : non oui

• **Type d'hébergement ou d'accueil:**

- Ferme équestre Ferme auberge Camping en ferme d'accueil
- Ferme de séjour Points de vente fermiers Goûter à la ferme
- Gîtes ruraux Chambre d'hôtes Table d'hôtes Gîtes d'étapes
- Gîtes de séjour Gîte d'enfants Autres.....

• **Marque commerciale :** non oui

- Bienvenue à la ferme Gîtes de France Accueil paysan

EMPLOI

• **Situation actuelle de votre exploitation:**

	UTH ou journées/an
main d'œuvre permanente	
main d'œuvre saisonnière	

• Evolution pour les **5 prochaines années:**

Cessation d'activité : non oui : Date prévue ?.....

Y a t-il un repreneur ?	
<input type="checkbox"/> non :	<input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> vente	<input type="checkbox"/> sûr
<input type="checkbox"/> location	<input type="checkbox"/> incertain
<input type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> cadre familial
	<input type="checkbox"/> installation avec DJA

Embauche non oui : précisions :

.....

ANNEXES

Plan d'un Diagnostic Pastoral (source : CERPAM)

Secteurs de pâturage :

N° / Surface / Type de végétation / Ressource par ha / Ressource totale estimée

Utilisation :

Le troupeau

Le mode de gardiennage

Les équipements existants

Le calendrier de pâturage (Période/secteur/effectif/prélèvement)

Enjeux sur le territoire

Contraintes :

Relief/ressource/abreuvement

Tourisme/Faune sauvage

Synthèse

	Points forts	Points faibles
Emploi		
Conditions de travail		
Syst d'utilisation		
Paysage et patrimoine		
Gestion de l'eau		
Multiusage (tourisme)		
Biodiversité (milieu naturel)		

Risques

Agro-environnement

CTE CAD non en attente oui Date de signature:.....

MAE :

.....
....
.....
....
.....
...

reconversion à l'agriculture biologique via le CTE ou le CAD

• **Natura 2000 :**

Aviez-vous connaissance de la démarche Natura 2000 sur votre territoire ? non oui

Comment?.....

Quelle est votre
opinion ?.....

Zone concernée : Exploitation entière Exploitation en partie

Précisez bois, prairies... céréales ... prairies temporaires autres.....

- Une ou plusieurs espèces rares (animales ou végétales) sont présentes sur ou à proximité de votre exploitation: non ne sait pas oui

Précisez.....

- Le cas échéant, souhaiteriez-vous favoriser sa préservation éventuellement en adaptant vos pratiques agricoles? oui non

Précisez.....

- Pensez-vous qu'un label Natura 2000 vous apporterait :
un atout touristique oui non

un atout pour la promotion des produits agricoles oui non

⇒ **Mode de gestion des bois :**

Plan de gestion ? oui non : est-ce un projet ? non oui :

.....
.....

Autre projet ? non oui :

.....
.....

⇒ **Haies:**

Y a-t-il des haies sur votre exploitation ?

non : Implantation prévue ? non oui

pourquoi ?.....

oui : Nature :m

linéaires.....

Entretien régulier occasionnel jamais

Quel est, leur rôle principal ?:

Paysager Brise-vent cynégétique fruitiers

délimitation de parcelles autres;

précisez :.....

Vous posent-elles des problèmes ?

gêne pour la circulation du tracteur ombre pour le séchage du foin

envahissement

autres :

⇒ **Parcelles à potentiel agricole non exploitée sur l'exploitation** (friches, landes...):

non oui.....Nature :

Pourquoi?(problèmes d'accès, murets, taille...)

.....

.....

si oui, vous souhaiteriez:

débroussailler, implanter un couvert végétal et
entretenir :

mettre à disposition d'un éleveur : pour quel usage ? fauche pâture autre :

.....

(Re)mettre en culture ; Précisez :

mettre à disposition d'une ACCA

reboiser

autres; précisez.....

Parcelles à p.ag. non exploitée sur votre commune ? non oui

Nature.....

Pourquoi?.....

.....

PROJETS

• Foncier:

Agrandissement: Non Oui par achat:..... ha

par location:..... ha

Quelle utilisation ferez-vous de ces nouvelles terres ?

fauche pâture culture autre :

Réorganisation : (parcellaire morcelé à regrouper):

Non : Oui par achat:.....ha

par échange:.....ha

par location:.....ha

Stabilisation (achat de parcelles déjà utilisées mais non possédées): Non

Oui

• Diversification de vos activités prévue? (ex: vente directe, création de gîte, production de semences, travaux forestiers, travaux agricoles....)

non oui Echéance.....

Lesquelles?

.....

.....

Autres informations :

PROTCOLE - INVENTAIRE DES HABITATS ET FREQUENTATION PAR LE VAUTOUR PERCNOPTERE - ACTIONS A8

Sites concernés : PNR Luberon & Basses Corbières

□ **Inventaire des habitats**

Différentes méthodes peuvent être couplées :

- Utilisation de la nomenclature « Corine Land Cover »
- Interprétation des photos aériennes des zones d'alimentation des couples nicheurs
- Relevés de terrain pour vérifier les données Corine et valider la photo-interprétation

Cet inventaire des habitats sera surtout axé sur la structure de végétation (recouvrement au sol et hauteur de végétation) plus que sur la composition.

5 grandes classes peuvent être distinguées (voir correspondances avec codes Corine) :

- Cultures et Vignoble ;
- Prés, pâtures, pelouses ;
- Garrigue « ouverte » ;
- Boisement ou garrigue boisée ;
- Milieu rupestre.

Cette cartographie sera complétée par la cartographie du pâturage (type d'animaux, conduite, date d'agnelage...) sur l'ensemble de la zone d'étude (cf A3 et A7).

Objectif : Réalisation d'une cartographie des habitats au 25 000ème (sur SIG)

□ **Fréquentation par le Percnoptère**

Suivi visuel : Les actions D1 et D4 permettront d'obtenir des données sur la fréquentation des différentes zones d'alimentation, les éventuels « couloirs » de déplacement, les zones d'ascendance des couples nicheurs et des éventuels oiseaux isolés.

Objectif : Ces données seront cartographiées (échelle 25 000ème) sur SIG.

OBJECTIF FINAL : Recouper les deux cartographies (habitats et fréquentation par le percnoptère) pour ensuite dégager les zones d'alimentation prioritaires et les « couloirs de déplacement » majeurs.

Fiche d'observation percnoptère

Observateur

Nom et prénom de l'observateur :

Nom de l'organisme :

Lieux de l'observation :

Date de l'observation:

Meteo

Température approximative :

Luminosité Bonne Moyenne Mauvaise

Couverture nuageuse Importante Moyenne Faible Nulle

Vent Fort Moyen Faible Nul

Orientation du vent :

Pluviosité Abondante Faible Averses Nul

Abréviations à reporter dans le tableau suivant

Sexe	Indéterminé s_ind	Male M	Femelle F	
Age	Indéterminé a_ind	Adulte A	Adulte imparfait A imp	Immature
Imm	Juvenile Jv			

N°Obs	Espèce observée :	Nombre d'individus	Individu observé		N° Phase de vol ou N° de pose	Type de vol ² ou Comportement alimentaire	Remarques
			sexe	Age			

Le n° d'observation et le n° de la phase de vol sont les numéros qui font le lien entre cette fiche d'observation et la carte papier, on notera les n° d'observation par des chiffres (1,2,3,....) et les phase de vol ou les points de pose par des lettres (a,b,c)

² Type de vol : vol plané vp, vol battu vb, ascendance as, vol de parade pa.

PROTOCOLE - SURVEILLANCE ET SUIVI DES SITES ET DES OISEAUX REPRODUCTEURS - ACTIONS D1 :

PROTOCOLE pour la SURVEILLANCE

(1 annexe)

Rappel : Texte descriptif de l'action D1 dans le dossier de candidature LIFE :

Description (quoi, comment et où ?):

Tout dérangement au nid en période de reproduction peut être fatal pour les œufs ou les jeunes. En conséquence, il est prévu de mettre en place des surveillances des sites de nidification. Celle-ci consiste en la présence, durant toute la journée, d'une personne qui surveille toutes les allées et venues à proximité de l'aire. Cette personne intervient dès qu'une activité risque de déranger le couple reproducteur : travaux aux pieds de la falaise, escalade, affût photographique, pique-nique au pied du nid, écobuage, trafiquant d'œufs ou de jeunes, etc. Cette présence sur le terrain a, bien sûr, un effet de dissuasion également important.

Enfin, elle permet de suivre précisément le déroulement de la reproduction (suivi scientifique) et de faire l'inventaire et la quantification précise des dérangements anthropiques (hélicoptère, VTT, promeneur, ...) ou non anthropique (grand corbeau, ...). Elle crée un lien humain important avec les usagers.

Un rapport annuel par site portera sur le nombre de surveillants, la fréquence de leur présence sur le site, leurs interventions, et les résultats de leurs observations.

Cette action aura lieu sur tous les sites occupés (site n° 2, 4 et 6). Elle s'étale d'avril à août. La pression de surveillance variera de deux jours par semaine à sept jours sur sept (site 6).

Justification (menace à traiter): Menace n°2 (Dérangements en période de reproduction).

Le rôle premier de la surveillance est d'éviter les dérangements qui pourraient compromettre la réussite de la reproduction en déclenchant l'envol des adultes qui, s'il est trop prolongé, peut provoquer la mort des jeunes ou permettre leur prédation.

Résultats attendus : limitation des dérangements et augmentation du succès reproducteur. Connaissance des paramètres reproducteurs. Identification précise des perturbations afin (action D2) de proposer des actions aux organismes et/ou collectivités qui ont en charge la gestion des sites et, si nécessaire, sensibiliser les acteurs locaux (action E6).

Sites concernés par l'action :

Sont concernés les sites occupés par des oiseaux reproducteurs : **2, 4 et 6**. Des dispositions devront être prises si de nouveaux couples s'installent sur les autres sites (1,3) et si la surveillance s'avère nécessaire.

Objectif :

Assurer une présence permanente sur le site de reproduction afin de détecter toute activité humaine et éventuellement intervenir si celle-ci risque de perturber le bon déroulement de la reproduction. Le temps de surveillance sera mis à profit pour relever la présence ou l'absence des oiseaux ainsi que leurs comportements sur le site (adultes et jeunes).

Méthodes :

Le ou les observateurs restent durant toute la journée sur des postes d'observation préalablement définis. Si une intervention est nécessaire auprès d'usagers le surveillant tentera de dissuader ceux-ci en expliquant les raisons (sensibilité du site, sensibilité de l'espèce à cette période) sans dévoiler le lieu de nidification.

Si la dissuasion ne suffit pas et si le dérangement est inévitable il est conseillé de chercher à rentrer en contact avec la structure responsable de l'action et/ou directement avec des agents assermentés ou commissionnés (ONCFS, ONF, Réserve Naturelle)

Lieu d'observation :

Les observateurs prendront soin de s'installer sur un poste suffisamment éloigné du site de reproduction et garderont une grande discrétion envers les oiseaux. L'installation d'un affût pourra être envisagée si cela s'avère nécessaire pour mieux se dissimuler.

Dans le cas où l'objectif est également de détecter les activités humaines le poste d'observation pourra se situer sur un lieu "stratégique" permettant un contact visuel ou même directe avec les pratiquants (bord de sentier, limite d'un site d'escalade, ...).

Observateurs :

Selon la configuration du site et les objectifs recherchés de 1 à 2 observateur peuvent être nécessaires (surtout en début de reproduction pour vérifier le lieu et la date de ponte). Pour la maîtrise de certaines activités humaines il peut être en effet intéressant d'avoir plusieurs observateurs afin de permettre des relais sur les différentes missions qui leur sont octroyées (surveillance des oiseaux, surveillance des activités, contacts avec les usagers).

Matériel :

- jumelles, longue-vue,
- fiche d'observation journalière percnoptère du Plan restauration Percnoptère (**ANNEXE 1** page 1 et 2),
- copie carte IGN (1/25 000^e) format A4,
- montre ou réveil,
- crayon, stylo, gomme
- si possible (radio portable ou téléphone portable),
- exemplaires de plaquettes d'information pour distribution.

Périodicité :

La surveillance s'étendra d'avril à août. Selon les sites cette surveillance sera assurée :

- soit 2 jours par semaine, c'est à dire principalement les week-ends quand les risques sont plus élevés
- soit 7 jours sur 7 sur les sites où cela s'avère nécessaire.

Quelle que soit la périodicité, la durée quotidienne de la surveillance devra être au minimum de 8 heures.

Horaires :

Une surveillance minimale de 8 heures consécutives par journée est nécessaire. En été, si une surveillance stricte est recherchée, elle devra être opérée par 2 personnes afin d'assurer une surveillance d'environ 16 heures. Des plages horaires de surveillance au cours d'une même journée pourront être définies afin de se caler avec les horaires des principales activités à risque.

Type de données relevées : (cf. . fiche d'observation journalière ANNEXE 1 page 1 et 2),

Sur la fiche :

- informations générales
- comportement des oiseaux,
- activités humaines,
- autres

Sur la carte : (type d'observation à relever et code d'identification)

Il ne s'agit pas d'une carte quotidienne, mais d'une carte à utilisation irrégulière en fonction des événements observés. Elle doit permettre aux surveillants de repérer précisément dans l'espace certains comportements particuliers des oiseaux et les activités humaines.

- Informations générales : sur un encart ou au dos de la carte indiquer : au minimum la date, le lieu du poste d'observation, le nom de l'observateur,
- pour toute observation : donner lui le n° correspondant au n° que vous avez indiquez sur la fiche journalière,
- Pour les activités humaines bien localiser le lieu en indiquant un point (activité fixe) ou un tracé (activité mobile) accompagné du nom abrégé de l'activité (Rando, Grimp, Baign, Avion, Spéléo, ...).
- autres



France »

LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le sud est de la

LIFE03NAT/F/000108

FICHE JOURNALIÈRE : SURVEILLANCE DU PERCNOPTÈRE (document PNR Lubéron modifié)

Nom de l'observateur : DATE :
Nom du site : Code du site :
Heure Arrivée obs.: Heure Départ obs.: Durée : Nb de km :

MÉTÉO
Température approximative
Luminosité mauvaise moyenne bonne
Couverture nuageuse très couvert moyenne faible nulle
Vent Fort moyen faible nul

PRÉSENCE SUR SITE ET IDENTIFICATION

Table with 5 columns: AGES, Nombre d'oiseaux, Nombre de contacts durant l'observation, Bagues : Nombre Patte D / G Couleurs, Particularités du plumage (mue). Rows include Adulte, Adulte imparfait, Poussin, Juvénile au nid.

COMPORTEMENT ERRATIQUE (carte , description de la localisation au verso)

COMPORTEMENT REPRODUCTEUR

Transport de matériaux Parades Accouplement Construction de l'aire
Incubation Nourrissage Nbre d'apports

COMPORTEMENT INTER ET INTRASPECIFIQUE

Nom de(s) l'espèce(s) en conflit :..... Parasitisme de l'aire

DÉRANGEMENTS (entourer la mention)

Chasse Photo Escalade Travaux Véhicule Armée Hélico Avion Deltaplane Parapente Ecobuage
Randonneurs Autres

[Empty box]



LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le sud est de la France »

LIFE03NAT/F/000108

FICHE JOURNALIÈRE : Le détail de vos observations

Vous pouvez indiquer ici plus précisément ce que vous avez observé ; par exemple :

Le nombre et la durée des accouplements, une relève au nid, le trajet des oiseaux sur une carte, la localisation précise lorsque l'oiseau est observé en dehors d'un site connu, la nourriture collectée, un croquis représentatif d'un lieu, d'un comportement, etc.. Préciser l'heure de l'événement

N'hésitez pas à relater au mieux ces moments privilégiés. Ainsi nous connaissons davantage cette espèce.

Description et état d'avancement

Malheureusement, aucun Vautour percnoptère ne s'est cantonné en 2004 dans la ZPS Basses Corbières. L'action D4 présente les quelques observations d'oiseaux erratiques qui ont pu être récoltées au courant de la saison.

Il est délicat d'expliquer l'absence du couple de percnoptères sur son site de nidification de Bugarach en 2004. Une des hypothèse les plus vraisemblables serait la disparition d'un des deux adultes durant la migration ou l'hivernage.

Le mauvais temps (froid et pluvieux) du mois de mars 2004 ne peut, à lui seul, expliquer l'absence du couple sur son site. En effet, nous savons que l'espèce peut retarder la ponte jusqu'à la fin avril (LPO Aude, data pers.).

Quoi qu'il en soit, il est possible d'affirmer qu'aucun dérangement d'origine anthropique ne peut être imputé à ce phénomène. Notre présence quotidienne à proximité immédiate du site de reproduction nous a permis de constater qu'aucun dérangement majeur n'est intervenu durant la période de cantonnement théorique de l'espèce (mars-avril).

PROTOCOLE - ENTRETIEN ET APPROVISIONNEMENT DES PLACETTES D'ALIMENTATION – ACTIONS D3

Les placettes d'alimentation doivent être considérées avant tout comme des outils de conservation. L'existence et la survie du Vautour percnoptère en France dépend en grande partie de la mise à disposition d'apports de nourriture.

La LPO a élaboré un cahier technique « Placette d'alimentation », en cours d'édition, qui propose une description précise des démarches à suivre pour aboutir à la construction de placettes d'alimentation. Notre argumentaire ci-dessous constitue une présentation synthétique des démarches à suivre, aussi nous encourageons les lecteurs à consulter le cahier technique élaboré à cette attention.

La mise en œuvre d'une placette d'alimentation doit impérativement répondre aux obligations réglementaires et être conforme, entre autre, à l'arrêté du 07 août 1998 relatif à l'élimination des cadavres d'animaux et au nourrissage des rapaces nécrophages.

CHRONOLOGIE DES ETAPES D'INSTALLATION DES PLACETTES D'ALIMENTATION	
1	Identification et contact avec le propriétaire de la parcelle susceptible d'accueillir la placette d'alimentation
2	Constitution d'un dossier comprenant <ol style="list-style-type: none">un descriptif :<ul style="list-style-type: none">du site d'implantation,de l'exploitation adhérente,des caractéristiques techniques du projet.une convention cadre et au besoin la délibération du conseil municipal.
3	Transmission du dossier à la Direction Départementale des Services Vétérinaires concernée.
4	Visite du site d'implantation de la placette d'alimentation et autorisation délivrée par la Direction Départementale des Services Vétérinaires concernée.
5	Réalisation de la placette (défrichage, mise en place d'une clôture,...).

Avant la création d'une placette, il convient de s'assurer de la maîtrise foncière de l'emplacement choisi (convention avec des propriétaires privés, accord écrit du gestionnaire (ONF) et délibération du conseil municipal sur les propriétés publiques). Plusieurs cas de figure apparaissent :

- le gestionnaire est propriétaire ou locataire de l'espace désigné,
- le gestionnaire conclut une convention avec le propriétaire et convient d'un bail.

Pour les placettes d'alimentation individuelles, elles doivent être, dans la mesure du possible, positionnées sur la propriété de l'éleveur concerné.

Il est également recommandé d'obtenir l'aval des sociétés de chasse locales.

Enfin, le service départemental de l'hygiène (Direction Départementale des Services Vétérinaires des services préfectoraux) doit donner son accord préalable à toute installation (à partir d'un dossier qui lui est fourni par le dépositaire du projet), conformément à la réglementation en vigueur.

PIECES CONSTITUTIVES A PRODUIRE POUR UN DOSSIER DE CREATION D'UNE PLACETTE D'ALIMENTATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE
Liste des éleveurs fournisseurs
Identification et coordonnées de(s) exploitant(s) inscrit(s) dans le dispositif de ravitaillement
Description sommaire des exploitations concernées
Numéro du (des) exploitant(s) ou de(s) exploitation(s)
Numéro de SIRET
Numéro de pacage
Documents cartographiques de localisation
Numéro de la parcelle cadastrale où sera implantée la placette d'alimentation
Description sommaire du (des) troupeau(x) – effectif, race, type de production
Estimation de la mortalité annuelle
Identification et coordonnées du vétérinaire en charge du suivi sanitaire du (des) troupeau(x)
Coordonnées de la société d'équarrissage assurant l'enlèvement des cadavres
Identification et coordonnées de la structure gestionnaire de la placette d'alimentation
Accord du propriétaire de la parcelle, accord des bailleurs, accord des organismes gestionnaires (ONF, ONCFS,...)

L'implantation d'une placette doit être choisie en fonction de critères concernant en premier lieu l'attractivité de l'aire pour le Vautour percnoptère :

- éloignement des sources de dérangements et de menaces,
- surplomb et bordure de corniche rocheuse,
- point culminant, découvert et dégagé de toute végétation ligneuse haute,
- espaces aux abords (20 à 30 mètres) et dans la placette d'alimentation clôturée, dégagés de toute végétation ligneuse haute.

L'implantation d'une placette d'alimentation pour le Vautour percnoptère, sur un site de reproduction, doit tenir compte aussi des risques de compétition intra- et interspécifiques (cas des grands corbeaux qui sont beaucoup plus agressifs vis à vis des Vautours percnoptère, quand les charniers sont placés à proximité de leurs aires de nidification). Aussi, par mesure de précaution une placette doit être installée à une distance raisonnable des aires de nidification d'autres rapaces ou corvidés territoriaux. Cette distance peut être de 500 m, à vol d'oiseau entre deux sites effectifs de reproduction.

Dans la mesure du possible, l'implantation de l'aire de nourrissage doit donc viser à l'alimentation d'un seul couple territorial et/ou à permettre l'installation probable d'un couple potentiel sur un site donné.

L'accessibilité par un véhicule adapté pour l'approvisionnement est importante, mais cependant le charnier doit être envisagé hors des lieux trop fréquentés par le public (pistes DFCL, sentiers de randonnée).

Dans le cas de placettes alimentation disposées loin des sites de reproduction (cas de la Crau), ces recommandations n'ont plus lieu de s'appliquer.

L'entretien d'une placette d'alimentation doit se conformer au texte de l'arrêté du 7 août 1998 et notamment à son article 3 alinéas c, d, et e. Chaque année, en période hivernale, les restes osseux doivent être incinérés conformément à la législation sur l'écobuage (ne pas oublier cependant d'aviser au préalable les agents de l'ONF).

Nom de l'observateur : _____ DATE : _____
 Nom du site : _____ Code du site : _____
 Heure Arrivée obs.: _____ Heure Départ obs.: _____ Durée : _____ Nbre de kms : _____

MÉTÉO

Température approximative

Luminosité mauvaise moyenne bonne
 Couverture nuageuse très couvert moyenne faible nulle
 Vent fort moyen faible nul

PRÉSENCE SUR SITE ET IDENTIFICATION

AGE	Nombre d'oiseaux	Nombre de contacts durant l'observation	Particularités du plumage (mue)
Adulte			
Adulte imparfait			
Poussin			
Juvenile au nid			
Juvenile en vol			

COMPORTEMENT ERRATIQUE _____ (carte, description de la localisation au verso)

COMPORTEMENT REPRODUCTEUR

Transport de matériaux Parades Accouplement Construction de l'aire
 Incubation Nourrissage Nbre d'apports
Activité(s) juvénile(s) à l'aire : Se déplace S'exerce au vol

COMPORTEMENT INTER- ET INTRASPECIFIQUE

Nom de(s) l'espèce(s) en conflit : Parasitisme de l'aire.....

DÉRANGEMENTS (entourer la mention)

Chasse Photo Escalade Travaux Véhicule Armée Hélico Avion Deltaplane Parapente Ecobuage
 Randonneurs Autres

FICHE JOURNALIÈRE : Le détail de vos observations (**ANNEXE 1** page 2)

Vous pouvez indiquer ici plus précisément ce que vous avez observé, par exemple :

Le nombre et la durée des accouplements, une relève au nid, le trajet des oiseaux sur une carte, la localisation précise lorsque l'oiseau est observé en dehors d'un site connu, la nourriture collectée, un croquis représentatif d'un lieu, d'un comportement, etc.. Préciser l'heure de l'événement.

N'hésitez pas à relater au mieux ces moments privilégiés. Ainsi nous connaissons davantage cette espèce.

Fiche SITE VAUTOUR PERCNOPTÈRECode site : _____
Aire n° : _____

Rédacteur : _____ Date de rédaction : _____

Commune : _____
N° Carte 1/25000^{ème} : _____Lieu-dit : _____
Altitude : _____

Coordonnées UTM : _____

Point d'observation : _____
(à reporter sur carte)**TYPOLOGIE :**

Dimensions de la falaise :

Hauteur : _____ Projection : _____ Hauteur relative de l'aire : _____

Substrat rocheux :

Calcaire Granite Poudingue Autre : _____Végétation de la paroi : très couverte couverte nue Orientation de l'aire : N NE E SE S SW W NW Emplacement de l'aire : Grotte Vire abritée Vire non abritée

Autres : _____

Visibilité de l'aire : bonne moyenne totalement masquée **INVENTAIRES et REGLEMENTATION :**Znieff type 1 Znieff type 2 Zico Périmètre Natura 2000 PNP RN RNR APPB RBF ZPS ZSC

Autres (convention gestion, etc.): _____

AUTRES ESPECES :Faucon pèlerin Aigle royal Gypaète barbu Vautour fauve Hibou grand-duc Grand corbeau Chocard Crave Autres: _____

MENACES :

Pistes et dessertes Carrières Construction Lignes électriques Escalade

Sentiers randonnée Tir Ecobuage Parapente Deltaplane Photographie

Planeur Avion Hélicoptère (civil militaire)

Autres: _____

SITUATION :

Joindre deux photos à cette fiche et/ou faire un dessin représentatif.

Photo 1 - vue d'ensemble Photo 2 - Vue rapprochée

Joindre copie carte 1/25000^{ème} avec point ● pour l'emplacement exact de l'aire et ▲ pour le (ou les points d'observation).

PROTOCOLE - PROSPECTION POUR COMPTAGE ET REPERAGE DE NOUVEAUX OISEAUX -ACTIONS D4

PROTOCOLE pour REPÉRAGE de nouveaux oiseaux

(1 Annexe)

Rappel : Texte descriptif de l'action dans le dossier de candidature LIFE :

Description (quoi, comment et où ?): Deux méthodes complémentaires permettront de repérer les éventuels nouveaux oiseaux ou couple.

Des prospections à une ou deux personnes se feront tout au long de la saison de reproduction. Elles consisteront à visiter tous les anciens sites ou sites favorables à la nidification et les sites favorables à la recherche alimentaire.

En plus seront organisés des comptages, un par an et par site (hormis le n°5, site d'alimentation et non de nidification) qui permettront de donner une image à un temps t du nombre d'oiseaux présents sur l'ensemble du site. Ces comptages en groupe sont à postes fixes. Toute présence de nouvel oiseau sur une placette nécessitera la mise en place de prospections ou comptages.

Une restitution normée entre les sites sera réalisée.

Justification (référence à la menace à traiter): Menaces n°1 à 7.

Pour permettre l'installation (durable) de nouveaux couples, il est important de détecter au plus vite l'arrivée de tout nouvel oiseau. Cela permet de limiter au plus vite les menaces avant qu'elles n'aient de conséquences graves, et d'organiser les placettes d'alimentation en conséquence.

Résultats attendus (à quantifier, si possible): connaître les effectifs de ce noyau de population et son évolution. Connaître les secteurs re-colonisés.

Sites concernés par l'action : Tous les sites sont concernés

Objectif : Mettre en évidence la fréquentation par l'espèce de divers secteurs inclus dans le site (secteurs potentiels et secteurs d'alimentation) et détecter rapidement le cantonnement de nouveaux oiseaux sur un ancien site de reproduction. Les informations ainsi apportées doivent permettre de mettre en place des mesures de conservation pour assurer la quiétude et l'accessibilité des sites pour les oiseaux.

Méthodes : Une liste des anciens lieux de nidification, secteurs potentiels et secteurs d'alimentation, devra être réalisée afin d'évaluer le nombre de secteurs à prospecter et définir un calendrier de prospection pour chacun d'eux.

Des visites sur d'anciens lieux de nidification, des sites potentiels et des secteurs d'alimentation (placette, pâturages, élevages) seront réalisées régulièrement. Les observations seront relevées de façon à préciser les caractéristiques des oiseaux (plumage, âge, bagues, autres signes distinctifs : plume manquante) et leur statut biologique (migration active, erratique, en stationnement, couple non reproducteur).

Au cours de chaque visite sur les sites il sera utile de relever toutes activités humaines, même si aucun vautour n'est observé.

Lieu d'observation : La prudence est nécessaire lors des visites en cours de saison sur d'anciens sites afin d'éviter les dérangements. Les postes d'observation peuvent être divers selon la configuration du site (un champ de vision le plus large possible est probablement plus intéressant).

Observateurs : Selon la configuration du site de 1 à plusieurs observateurs peuvent être nécessaires.

Matériel :

- jumelles, longue-vue,
- Fiche spécifique repérage et comptage (annexe1) + fiche des silhouettes de percnoptères.
- copie carte IGN (1/25 000^e) format A3,
- montre ou réveil,
- crayon, stylo, gomme
- si possible (radio portable ou téléphone portable),
- exemplaires de plaquettes d'information pour distribution.

Périodicité : Pour le repérage des oiseaux les priorités pour les prospections sont :

- **mi-mars – mi-avril**
- **mois de juin**

Durant ces 2 mois prioritaires il serait profitable de réaliser de 1 à 2 visites selon de type de lieu :

- ancien lieu de nidification (2 visite par mois)
- secteur potentiel (2 visite par mois),
- placette de nourrissage éleveurs (1 visites par mois),
- placette de nourrissage structure (voir suivi spécifique D5),
- pâturages, zone d'agnelage, ... (1 visites par mois),
- secteurs d'élevages (volailles, lapins, autres) (1 visite par mois)

Horaires :

De 2 à 4 heures de suivi semble nécessaire pour chaque visite. Les tranches horaires les plus intéressantes semble être :

- En début de saison : en fin de matinée quel que soit le type de sites,
- En cours de saison : le matin de bonheur ou en fin d'après-midi sur les anciens lieux de nidification et potentiels,
- En cours de saison : de façon plus aléatoire selon les habitudes des oiseaux (matin, milieu de journée ou soir) sur les secteurs d'alimentation.

Type de données relevées : (cf. . fiche spécifique de Repérage et de Comptage - ANNEXE 1),
Sur la fiche :

Informations générales :

- date, lieu-dit du poste d'observation, nom de l'observateur, horaire de début et de fin du suivi, météo (adapté de programme STOC), visibilité .

Informations sur les observations :

- 1^e colonne : donner un code lettre par ordre alphabétique selon apparition des oiseaux. Si un même oiseau, clairement identifié, est vu plusieurs fois au cours d'un suivi lui donner la même lettre.
- Colonnes 2 à 4 (heure et direction d'arrivée et de départ) : être particulièrement précis sur ces informations lors du comptage car elles peuvent permettre de différencier les observations obtenues par les différentes équipes d'observateurs.
- Colonnes 5 à 8 : (Classes d'âge) : cocher la case correspondante
- Colonnes 9 à 14 : (Description) : indiquer les plumes manquantes sur la queue ou les ailes. Préciser si possible l'étendu du sombre sur les couverture alaires.
- Dernière colonne : (Détails) : apporter toutes précisions sur le comportement, les déplacements, les activités humaines ...

Facultatif : Sur la carte : (type d'observation à relever et code d'identification)

- Informations générales : sur un encart ou au dos de la carte indiquer : au minimum la date, le lieu du poste d'observation, le nom de l'observateur,
- pour toute observation : donner lui le code (lettre) correspondant au code que vous avez indiqué sur la fiche de comptage,
- Pour les déplacements des oiseaux, tracez le parcours utilisé en indiquant le sens du déplacement (flèche),
- Les activités peuvent être différenciées par des codes (repos : triangle; prise de nourriture : carré) (autres?) (penser à mettre une légende pour tout code au dos de la carte).
- Pour les activités humaines bien localiser le lieu en indiquant un point (activité fixe) ou un tracé (activité mobile) accompagné du nom abrégé de l'activité (Rando, Grimp, Baign, Avion, Spélé, ...).
- autres

Fiche de comptage simultané



LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le sud est de la France »

LIFE03NAT/F/000108

FICHE DE SYNTHÈSE JOURNALIÈRE DES RESULTATS DES COMPTAGES DE VAUTOURS PERCNOPTÈRE

Nom du rédacteur(s):

Date du comptage :

N° du site	Nom du site	Nb de Postes d'obs	Nb total personnes	Noms des structures présentes	Nb de personnes / structure	Nb total de percno contactés	Nombre de contacts différents	Nombre d'oiseaux adultes	Nombre d'oiseaux sub-adultes	Nombre d'oiseaux imm.	Nombre d'oiseaux d'âge indéterm.	Autres commentaires